

Fonds Innovant en faveur des Patrimoines Ardéchois

L'Ardèche, riche d'une histoire à transmettre !

Atypique par son histoire, ses paysages et ses habitants, l'Ardèche l'est aussi par ses patrimoines, extrêmement divers. Riche de plus de 300 édifices et objets inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, l'Ardèche recèle aussi de nombreux autres patrimoines qui ne sont pas protégés : calades, fermes traditionnelles, moulins, chapelles, lavoirs... Ceux-ci, parfois appelés « petits » patrimoines, façonnent pourtant nos territoires et nos identités.

Le Département, conscient de l'importance de préserver et valoriser ces patrimoines, a lancé en 2017 le « Fonds Innovant en faveur des Patrimoines Ardéchois » (FIPA). Quatre éditions du FIPA se sont déjà tenues, et l'édition 2021 est en préparation !

4 ans d'existence du FIPA en chiffres :

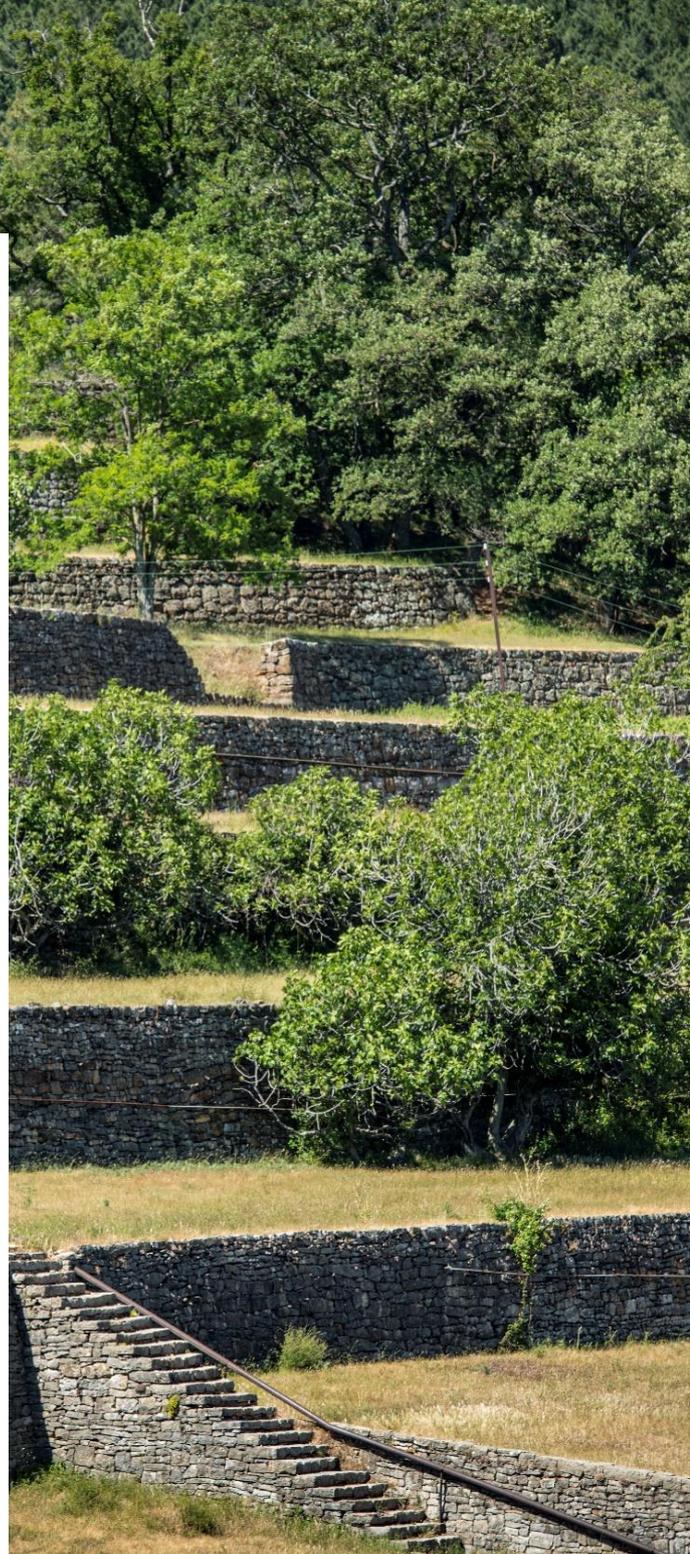
39 projets accompagnés

1/3 de projets pierres sèches

5862 € de mécénat participatif moyen par projet

9264 € de soutien moyen du Département

+ de 223 503€ de mécénat participatif collecté !



Des patrimoines ardéchois emblématiques

Ce fonds, alimenté par la redevance d'exploitation versée au Département par la Grotte Chauvet 2, cible en priorité les patrimoines les plus emblématiques du territoire. C'est le cas des ouvrages en **pierres sèches**, savoir-faire local qui perdure aujourd'hui et a profondément marqué nos paysages. Les **patrimoines hydrauliques** (béalières, moulins, ponts...), les **patrimoines industriels** et les **fermes traditionnelles** sont également mis à l'honneur. Pour permettre à tous de restaurer ces patrimoines, les porteurs de projets publics comme privés sont éligibles au FIPA !

Un dispositif partenarial

- **8 institutions patrimoniales** sont partenaires du FIPA et apportent leurs compétences : le Ministère de la culture , la Fondation du patrimoine, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ainsi que trois associations patrimoniales (Maisons Paysannes d'Ardèche, Société de Sauvegarde des Monuments Anciens, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent).



Photos : © Département de l'Ardèche, Matthieu Dupont

Mécénat participatif et patrimoines

Les porteurs de projets retenus dans le dispositif FIPA sont invités à mettre en place une **campagne de mécénat participatif** pour leur projet. Cela permet tout à la fois de trouver une source de financement complémentaire et de **mobiliser des communautés de contributeurs** autour des projets.

Le Département apporte un **financement complémentaire**, en fonction de la réussite de la campagne de mécénat participatif. Il accompagne également la **communication** autour des projets, notamment par le biais du **Portail départemental du financement participatif** et de ses supports de communication.

En pratique...

- * Dépôt des dossiers au Département : **1er février 2021**
- * **Projets éligibles** : travaux compris entre 5000 et 100 000€, effectués par des professionnels et respectant le caractère patrimonial de l'édifice, et visibles du public au moins ponctuellement.
- * **Règlement du dispositif** : <http://www.ardeche.fr/> rubrique « Patrimoine »
- * **Exemples de projets** : <http://projet-participatif.ardeche.fr/> rubrique « Cadre de vie »